



## Données en banque

-----  
Par Pak19

Bonjour,

J'ai eu une clôture de compte de la société générale il y a quelques années suite à un fichage banque de France et découvert. La dette a été réglé et le fichage aussi. J'ai ouvert un compte dans une autre banque sans problème. Maintenant je souhaite rejoindre ma conjointe qui a elle un compte à la société générale pour ouvrir (uniquement) un compte joint. Malheureusement la conseillère me dit que mon nom apparaît en rouge et que je ne peux pas ouvrir un compte joint chez eux avec ma conjointe. Est ce legal ? Comment peuvent ils conserver mes données aussi longtemps alors que le fichage banque de France a été retiré. Ont ils le droit de me conserver fiché chez eux ?

Merci de vos réponses ??

-----  
Par ESP

Bonjour

Les banques n'ont pas l'obligation d'accepter d'ouvrir un compte bancaire, mais vous pouvez bénéficier de la procédure « droit au compte ». Renseignez vous auprès de la BDF, je pense qu'elle ne peut vous indiquer une banque pour l'ouverture d'un compte, mais pas forcément celle que vous souhaitez.

-----  
Par Pak19

Bonjour

Merci de votre réponse mais ce n'ai pas le sujet de la question. Je ne suis plus fiché banque de France, j'ai pu ouvrir sans problème un compte dans une autre banque.

Ma question est : Peuvent ils garder des incidents d'anciens clients dans leur base de données national pour le refuser une ouverture de compte joint ? La conseillère m'a clairement dit pourquoi je ne pouvais pas ouvrir chez eux puisque il y avait une trace d'un incident et d'une fermeture de compte à leur initiative. Ma question est donc ont ils le droit de stocker ces informations me concernant et surtout qu'elles soient disponibles pour tout les conseillers et qu'ils s'en servent ?

Merci

-----  
Par ESP

Comme dit plus haut, ils peuvent vous refuser l'ouverture d'un nouveau compte, sans donner de motif, même si c'est sur la base de votre historique chez eux.